

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 22 novembre 2016, de 19 h 30 à 20 h 35, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Martine Duquet
Carmen Nicole
Johanne Talbot

Messieurs Normand Caron
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Sont absents :

Madame Lise Tremblay

et

Monsieur Jovany Gagnon

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-16-11-22-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante, corriger le point 56- pour le point 5.6-.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 22 novembre 2016 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 OCTOBRE 2016**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Assermentation des nouveaux commissaires-parents
 - 5.2- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
 - 5.3- Régime d'emprunts à long terme
 - 5.4- Motion unanime à l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation comme une priorité nationale
 - 5.5- Appui de principe – Entente à convenir avec la Maison de la Culture de Bellechasse
 - 5.6- Appui au projet de médiathèque à Sainte-Perpétue
 - 5.7- Amendement à la représentation aux conseils d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.8- Amendement à la nomination aux divers comités pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.9- Motion de félicitations : école secondaire de Saint-Paul
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
 - 6.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du 9 novembre 2016
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre de reconnaissance à l'école secondaire de la Rencontre
 - 7.2- Lettre de la Maison de la culture de Bellechasse – Entente pour l'utilisation des locaux de la commission scolaire au collège Saint-Damien
 - 7.3- Lettre du Ministre – Programme d'études révisé *Secrétariat (DEP 5357)*
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
9. **SUJETS DIVERS**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-16-11-22-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2016;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Assermentation des nouveaux commissaires-parents

La secrétaire générale, Mme Caroline Isabelle, informe les membres du conseil que les nouveaux commissaires-parents, Mme Martine Duquet et M. Éric Gauthier ont été assermentés avant la rencontre du comité plénier du 8 novembre 2016. Mme Marie-Christine Bigot, commissaire-parent EHDAA a été assermentée avant la séance ordinaire publique du 22 novembre 2016.

PRESTATION DE SERMENT

Je, Martine Duquet, domiciliée au 21, de la Fabrique, Armagh, élue commissaire-parent au secondaire, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Éric Gauthier, domicilié au 22, rue de l'Artimon, Saint-Michel-de-Bellechasse, élu commissaire-parent au primaire, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Marie-Christine Bigot, domiciliée au, 4, 3^e Rue Est à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, élue commissaire-parent EHDAA, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

5.2- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources humaines, et Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines, offrent aux membres du conseil une présentation de la tarification de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est assujettie au régime de tarification rétrospective à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) depuis le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU que la commission scolaire doit déterminer la limite par lésion et en informer la CNESST;

ATTENDU l'analyse de situation et la proposition de la firme Gestion dossier santé et sécurité (GDSS).

CC-16-11-22-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2017, une limite par lésion équivalant à trois fois le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

5.3- Régime d'emprunts à long terme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (l'« emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 322 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé l'institution par l'emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

CC-16-11-22-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autres d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 322 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- a) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'emprunteur;
 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 5. QUE l'emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 Le directeur général;
 La directrice du Service des ressources financières; ou
 La coordonnatrice du Service des ressources financières;
 de l'emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
 7. QUE, dans la mesure où l'emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté.-

5.4- Motion unanime à l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation comme une priorité nationale

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU que lors de la session du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec tenue à Québec les 21 et 22 octobre 2016, les présidentes et présidents des commissions scolaires ont identifié des pistes d'action à défendre lors du rendez-vous national prévu le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU qu'une des pistes d'action retenues est d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale pour faire reconnaître l'éducation comme une priorité nationale;

ATTENDU QU'il est important pour les commissions scolaires de réitérer l'importance qu'elles accordent à la réussite des élèves et de prendre position auprès du gouvernement et des parlementaires.

CC-16-11-22-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud interpelle le gouvernement et les parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale reconnaissance l'éducation comme une priorité nationale;

QUE le gouvernement adopte une politique nationale de l'éducation appuyant de façon significative l'éducation publique;

QUE cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition et à la porte-parole parlementaire de Québec Solidaire afin que cette motion soit adoptée avant le 1^{er} décembre 2016.

Adopté.-

5.5- Appui de principe – Entente à convenir avec la Maison de la Culture de Bellechasse

Ce point est reporté.

5.6- Appui au projet de médiathèque à Sainte-Perpétue

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet de médiathèque à Sainte-Perpétue élaboré par le comité d'action de l'église de Sainte-Perpétue;

ATTENDU la demande d'appui reçue du comité d'action de l'église de Sainte-Perpétue;

ATTENDU QUE le projet de médiathèque constitue un élément important pour la revitalisation de la municipalité de Sainte-Perpétue ainsi que de toutes les municipalités du sud de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la population a priorisé l'éducation via le développement de la littératie et de la formation pour revitaliser le milieu et contribuer ainsi à la baisse du décrochage et à favoriser la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE cette médiathèque a également comme objectif de compléter les services dispensés par l'école des Hauts-Sommets de Sainte-Perpétue afin de favoriser le développement de toutes les familles;

ATTENDU QUE les élèves des municipalités du sud de la MRC de L'Islet seront les principaux bénéficiaires de cette infrastructure.

CC-16-11-22-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une entente de principe manifestant son intérêt et son ouverture à utiliser les ressources de la médiathèque de Sainte-Perpétue pour enrichir l'environnement éducatif des élèves de l'école des Hauts-Sommets;

QUE cette entente de principe n'implique aucune contribution financière de la part de Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE le directeur général, M. André Chamard, soit autorisé à signer tout document afférent.

Adopté.-

5.7- Amendement à la représentation aux conseils d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 43 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précisent que :

Art. 43 La commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Art. 103 La commission scolaire doit déterminer, après consultation de chaque groupe, le nombre de ses représentants au conseil d'établissement.

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres des diverses catégories de personnel, des parents et autres membres de chacun des établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la résolution CE-16-10-12-05 du conseil d'établissement de l'école de la Source de Saint-Raphaël modifiant la représentation de ses membres pour l'année scolaire 2016-2017, soit cinq (5) parents et cinq (5) membres du personnel de l'école.

CC-16-11-22-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le nombre de représentants de chaque catégorie de personnel, de parents et autres membres au conseil d'établissement des écoles et des centres soit modifié pour l'école primaire de la Source de Saint-Raphaël au document initial « *Représentation au conseil d'établissement – Consultation pour l'année scolaire 2016-2017* »;

QUE ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

QUE la résolution CC-16-08-30-04 soit amendée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.8- Amendement à la nomination aux divers comités pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, de par son mode de fonctionnement, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'est dotée d'un certain nombre de comités de travail;

ATTENDU QU'une représentation politique doit être assurée à ces comités;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de favoriser l'implication des commissaires dans le processus décisionnel;

ATTENDU la nomination des commissaires-parents à la rencontre du comité de parents du 17 octobre 2016;

CC-16-11-22-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la nomination des commissaires aux divers comités soit mise à jour pour tenir compte de la nomination récente des commissaires-parents, selon ce qui suit :

DÉLÉGATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Mandataire	<i>THERRIEN, Bernard</i>
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>THERRIEN, Bernard</i>
Délégué 1	<i>GRAVEL, Yvan</i>
Délégué 2	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
Substitut 1	<i>TREMBLAY, Lise</i>
Substitut 2	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
Substitut 3	<i>CARON, Normand</i>
Substitut 4	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
COMITÉ DE VÉRIFICATION (8 PERSONNES)	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>THERRIEN, Bernard</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Directrice du Service des ressources financières	<i>MÉNARD, Annie</i>
2 commissaires	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
	<i>TALBOT, Johanne</i>
2 commissaires-parents	<i>DUBÉ, Édith</i>
	<i>GAUTHIER, Éric</i>
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (5 PERSONNES)	
2016-2017	
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Directeur du Service des ressources humaines	<i>CÔTÉ, Pierre</i>
3 commissaires	<i>PELLETIER, Germain</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>
	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (6 PERSONNES)	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
4 commissaires	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
	<i>CARON, Denise</i>
	<i>GRAVEL, Yvan</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
COMITÉ DE LA VALORISATION DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE	
Un comité ad hoc sera formé en fonction des besoins.	

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION ET ÉVALUATION DU DÉPLIANT DE LA RENTRÉE (6 PERSONNES)	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Agent de communication	<i>LÉTOURNEAU, Catherine</i>
2 commissaires	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>THERRIEN, Bernard</i>
1 commissaire-parent	<i>DUBÉ, Édith</i>
COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION	
2016-2017	
Secrétaire générale	<i>ISABELLE, Caroline</i>
5 commissaires (dont 1 par MRC)	<i>CARON, Normand</i>
	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
	<i>GAGNON, Jovany</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>THERRIEN, Bernard</i>
COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>THERRIEN, Bernard</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>TALBOT, Johanne</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>
COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT	
2016-2017	
2 commissaires	<i>PELLETIER, Germain</i>
	<i>THERRIEN, Bernard</i>
Substitut	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
COMITÉ DE LA SOIRÉE DE LA RECONNAISSANCE ET COMITÉ DE LA SOIRÉE DU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES	
2016-2017	
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Agente de communication	<i>LÉTOURNEAU, Catherine</i>
6 commissaires	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
	<i>CARON, Denise</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
	<i>THERRIEN, Bernard</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>
TABLE ÉDUCATION CHAUDIÈRE-APPALACHES	
2016-2017	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
COMITÉ DE RÉÉVALUATION POUR LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	
2016-2017	
Direction du Service des ressources humaines	<i>CÔTÉ, Pierre</i>
	<i>CARON, Normand</i>
	<i>GAGNON, Jovany</i>

COMITÉ DE RÉFLEXION BUDGÉTAIRE (AU BESOIN)	
	2016-2017
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>TERRIEN, Bernard</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Directeur général adjoint	<i>CÔTÉ, Pierre</i>
Commissaire-parent	<i>GAUTHIER, Éric</i>
Direction du Service des ressources financières	<i>MÉNARD, Annie</i>
Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud	<i>CÔTÉ, Pascal</i>
Syndicat des professionnels	<i>BOIVIN, Chantal</i>
Syndicat soutien scolaire Bellimont	<i>ROBICHAUD, Martine</i>
Représentant de l'AQPDE	<i>PRÉVOST, Sabine</i>
Représentant de l'AQCS	<i>FILLION, Louis</i>

QUE la résolution n° CC-16-08-30-11 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.9- **Motion de félicitations : école secondaire de Saint-Paul**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'école secondaire de Saint-Paul fut nommée parmi les dix meilleures écoles secondaires publiques au Québec dans le rapport de l'Institut Fraser à l'automne 2016;

ATTENDU QUE l'école secondaire de Saint-Paul figure au premier rang des meilleures écoles secondaires publiques de la région Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'école secondaire de Saint-Paul n'exige aucun examen d'entrée à ses élèves, ceci en fait la meilleure école publique ouverte à tous au Québec;

ATTENDU QUE cette nomination met en lumière l'excellent travail de l'équipe-école et les efforts constants des élèves pour atteindre la réussite scolaire;

ATTENDU QUE la présence de l'école secondaire de Saint-Paul dans le classement des dix meilleures écoles secondaires publiques au Québec prouve qu'il existe des services éducatifs de qualité en région;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant l'école secondaire de Saint-Paul et son classement parmi les meilleures écoles secondaires publiques au Québec;

ATTENDU les retombées positives pour l'école secondaire de Saint-Paul et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-11-22-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent une motion de félicitations à l'endroit de l'école secondaire de Saint-Paul;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, M. Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'école secondaire de Saint-Paul.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Édith Dubé, commissaire-parent et présidente du comité de parents, informe les membres du conseil des principaux sujets traités à la rencontre du 7 novembre 2016, entre autres, la nomination de Mme Martine Duquet et de M. Éric Gauthier à titre de commissaires-parents, l'adoption des règles de régie interne, la présentation du rapport du protecteur de l'élève 2015-2016, le plan stratégique et la convention de partenariat 2013-2017, les conventions de gestion et de réussite éducative et les dossiers prioritaires de la commission scolaire 2016-2017.

6.2- Comité consultatif du transport

M. Germain Pelletier, commissaire, informe les membres du conseil des principaux sujets traités lors de la rencontre du 14 novembre 2016, entre autres, utilisation de systèmes de caméra, bassins des écoles, prévisions budgétaires, élèves du préscolaire-primaire domiciliés à Saint-Nazaire, suivi de la demande de la Contrée en Bellechasse, Parcours ESSA a.m. versus CFER p.m., devis de transport.

M. Pelletier tient également à souligner l'appréciation des membres du comité quant au travail effectué par le Service du transport et aux économies réalisées.

6.3- Comité EHDAA

Mmes Marie-Christine Bigot, commissaire-parent EHDAA et Caroline Isabelle, secrétaire générale, informent les membres du conseil des principaux sujets traités à la rencontre du 2 novembre 2016 et à la rencontre extraordinaire du 14 novembre 2016, entre autres, les règles de régie interne, le fonctionnement du comité, le dépôt des allocations versées pour les services aux EHDAA 2016-2017 et l'élection des officiers pour l'année en cours.

6.4- Comité directeur de l'informatique

La prochaine rencontre est prévue le 24 novembre 2016.

6.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du 9 novembre 2016

Mme Johanne Talbot, commissaire, résume le compte rendu de la rencontre du 9 novembre 2016. La prochaine rencontre est prévue le 7 décembre 2016.

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre de reconnaissance à l'école secondaire de la Rencontre

Le président, M. Alain Grenier, présente le projet de lettre à faire parvenir, au nom des membres du conseil des commissaires, à la direction de l'école secondaire de la Rencontre.

7.2- Lettre de la Maison de la culture de Bellechasse – Entente pour l'utilisation des locaux de la commission scolaire au collège de St-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre reçue de M. Pierre-André Forgues, président de la Maison de la culture de Bellechasse.

7.3- Lettre du Ministre – Programme d'études révisé Secrétariat (DEP 5357)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du Ministre annonçant l'approbation du programme d'études révisé *Secrétariat (DEP 3557)*.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)


Aucun sujet à ce point.


12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-16-11-22-10

II EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 35.


Alain Grenier


Caroline Isabelle